

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2023-13-02-07

Date de convocation : 7 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nombre d'élus : 28

Présents : 22

Représentés : 6

Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 28**

**Présents : 22**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Salvador-Jean LUDENA, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Didier LOUSSIER, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Magali PRADEL

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Roch DOSSOU a donné pouvoir à Salvador-Jean LUDENA

Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Pauline LACLEF

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi d'Attaché Principal Territorial à temps complet permettant de valider l'avancement de grade d'un directeur de service ;

CONSIDERANT que conformément aux articles L.313-1, L.542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications d'emploi et de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1) MODIFIE** le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

Poste créé	
1	Attaché Principal Territorial à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de de l'article L332-14 du CGFP, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**2) DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 13 février 2023

Le Maire  
Marc TOURELLE

